

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

### Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception 12/01/2017	Dossier complet le 12/01/2017	N° d'enregistrement 2017-4327

#### 1. Intitulé du projet

Réalisation d'un ensemble immobilier comprenant des logements collectifs, des commerces et des locaux d'artisanat sur le site de Brazza - Lot 1 - îlot E1, à Bordeaux (33).

#### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

##### 2.1 Personne physique

Nom  Prénom

##### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET  Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

#### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement	Travaux, constructions et opérations d'aménagement constitués ou en création qui soit, crée une surface de plancher supérieure ou égale à 10 000 m <sup>2</sup> et inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> et dont le terrain d'assiette ne couvre pas une superficie supérieure ou égale à 10 hectares, soit couvre un terrain d'assiette d'une superficie supérieure ou égale à 5 ha et inférieure à 10 ha et dont la surface de plancher créée est inférieure à 40 000 m <sup>2</sup> .

#### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

##### 4.1 Nature du projet

Le projet concerne la réalisation d'un ensemble immobilier comprenant des logements collectifs, des commerces et des locaux d'artisanat sur une surface de 11 778 m<sup>2</sup> (îlot E1)

## 4.2 Objectifs du projet

Participer au réaménagement de la friche industrielle du quartier BRAZZA à Bordeaux (33).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux concernent l'aménagement de l'ilot E1, qui s'intègre au projet de restructuration de l'ensemble du lot 01 du quartier BRAZZA (Cf. Plan de projet).

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Créer un quartier mixte entre une activité d'artisanat et de l'habitat.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet n'est soumis à aucune procédure d'autorisation.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Etude d'impact : catégorie 39 : Travaux, constructions et opérations d'aménagement.

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
11 778	m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

**Adresse et commune(s) d'implantation**

48 quai de BRAZZA à Bordeaux (33)

**Coordonnées géographiques<sup>1</sup>** Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

**Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :**

Point de départ : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_ Lat. \_\_\_° \_\_\_' \_\_\_" \_\_\_

Communes traversées :

Bordeaux

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?** \_\_\_\_\_

**4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?** Oui  Non

**Si oui, de quels projets se compose le programme ?**

Le projet s'inscrit dans le programme de requalification du quartier BRAZZA à Bordeaux (33).

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

**Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?**

Cette parcelle est principalement concernée des friches et la présence d'espèces exotiques.  
Aux alentours, les bâtiments industriels sont la principale occupation du sol.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Plan Local d'Urbanisme de Bordeaux approuvé le 10 juillet 2015

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Inventaire des zones humides de Bordeaux Métropole
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de prévention du risque d'inondation approuvé le 07/07/2005
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Arrêté n°E2005/14 du 28/02/2005 Complète et remplace l'arrêté du 28/04/1995 Annexe B
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Site FR7200700 "La Garonne" situé à environ 150 m au Nord.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La ville de Bordeaux est classée à L'UNESCO. Le projet est en périphérie du périmètre UNESCO

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Destruction d'un flot de végétation actuellement présent, mais très dégradé : pollution des sols, remblais, espèces exotiques envahissantes.</b>
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Inondation</b>
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<b>Sols actuellement pollués</b>
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Un éclairage public sera installé au sein des habitations.</p> <p>Eclairages publics déjà présents à proximité.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le trafic de voiture légère remplacera le trafic poids lourds actuellement présent et plus polluant.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Rejets d'eaux pluviales stockées dans une ouvrage de stockage puis rejetés dans le réseau d'eau pluvial de la ville.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Déchets domestiques liés aux habitations.</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les activités industrielles seront remplacées par des logements collectifs, des commerces et de l'artisanat.</p>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Liaison bus pour le futur pont Bacalan-Bast,
- Aménagement du parc aux Angéliques,
- Modification de la ZAC de la Bastide Niel.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'étude d'impact.

En effet, les activités industrielles actuellement très polluantes seront remplacées par des logements collectifs, des commerces et de l'artisanat. Suite au projet, les incidences sur l'air, le sol et la ressource en eau devraient donc être diminuées.

Concernant les habitats naturels, en raison de l'absence de zone humide et du caractère dégradé de l'îlot de végétation présent, les incidences ont été estimées comme non significatives (Cf. annexe).

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

	Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

	Objet
1	Note sur les milieux naturels (SIMETHIS Juin 2016)

En cas de questions, personne à contacter :

**M. BIDAULT Olivier / SIMETHIS : 05 56 89 94 09**

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*Bordeaux*

le

*09 Janvier 2017*

Signature

**VINCI IMMOBILIER RESIDENTIEL**  
 SNC au capital de 1 500 €  
 435 166 285 RCS Nanterre  
 Direction Territoriale Aquitaine  
 4 Cours du Chapeau Rouge - 33000 Bordeaux  
 Tél. 33 (0)5 57 14 43 10 - Fax : 33 (0)5 57 14 43 19





# **VINCI IMMOBILIER ANNEXE**

## **Note sur les milieux naturels**

**Septembre 2016**



Simethis : 3, chemin de Marticot - 33 610 CESTAS - 05 56 89 94 09  
Mail : [contact@simethis.fr](mailto:contact@simethis.fr) - Web : [www.simethis.fr](http://www.simethis.fr) - Twitter : @Bureau\_Simethis

## Sommaire

A. Etude du cadre naturel .....	2
A.1. Etude bibliographique .....	2
A.1.1. ZNIEFF et ZICO .....	2
A.1.2. Site Natura 2000 .....	3
A.1.3. Prise en compte des études écologiques pré-existantes sur le site .....	4
A.2. Actualisation de l'expertise écologique du site .....	8
A.2.1. Typologie et cartographie des habitats naturels et des zones humides selon le critère végétation suite aux inventaires réalisés en mai 2016.....	8
A.3. Synthèse sur les habitats naturels et les zones humides selon le critère végétation	19
A.4. Délimitation des zones humides sur la base du critère pédologique .....	21
A.5. Conclusion sur la présence de zones humides .....	21
A.6. Inventaires faunistiques .....	21
A.6.1. Amphibiens.....	21
A.6.2. Reptiles.....	22
A.6.3. Insectes.....	23
A.6.4. Avifaune .....	24
B. Analyse des incidences Sur la ressource en eau .....	28
B.1. Incidences du projet en phase travaux .....	28
B.1.1. Incidences sur les milieux naturels .....	28
B.1.2. Incidences sur la faune .....	28
B.2. Incidences du projet en phase d'exploitation .....	29
B.2.1. Incidences sur les habitats naturels .....	29
B.2.2. Incidences sur la faune .....	30
B.2.3. Incidences sur le site Natura 2000 « La Garonne » .....	30

## A. ETUDE DU CADRE NATUREL

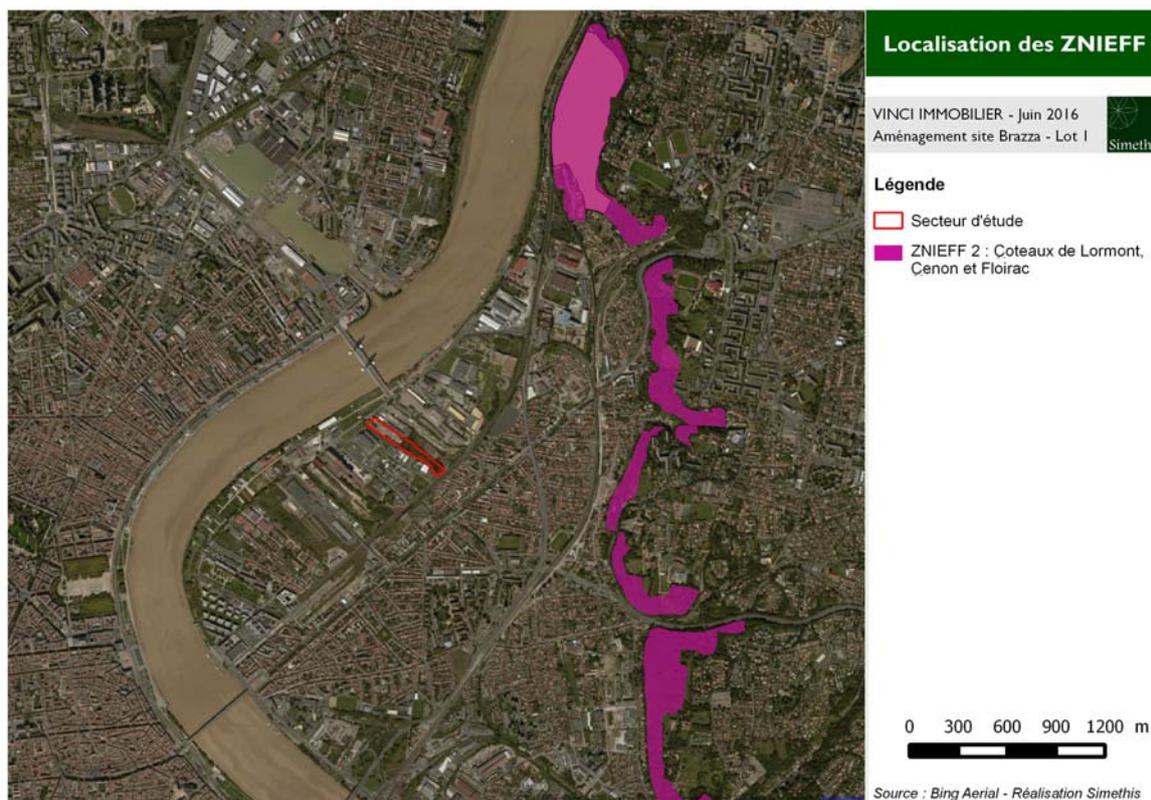
### A.1. Etude bibliographique

Il s'agit de rechercher les milieux à forte biodiversité reconnus par des zonages d'inventaire et/ou de protection sur l'aire d'étude immédiate et rapprochée du site d'étude.

#### A.1.1. ZNIEFF et ZICO

Seule une ZNIEFF de type 2 est présente à ~1 km à l'est du secteur d'étude. Il s'agit de la ZNIEFF 2 FR720020119 « Coteaux de Lormont, Cenon et Floirac ».

Ces coteaux calcaires présentent une végétation variée avec notamment un cortège d'espèces méditerranéennes rares au niveau régional. La surfréquentation ainsi que l'expansion urbaine sur les hauts du coteau constituent les principales pressions qui s'exercent sur le site.



Carte 1 : localisation de la ZNIEFF la plus proche

### A.1.2. Site Natura 2000

Le réseau Natura 2000 a pour objectif de répertorier, conserver voire rétablir, les zones pour lesquelles la conservation des habitats naturels, de la faune et de la flore sauvage, représentent un intérêt communautaire au titre de la Directive Européenne du 21 mai 1992.

Les sites du réseau Natura 2000 intègrent deux types de sites et sont basés sur les inventaires nationaux de ZNIEFF :

- Les Zones Spéciales de Conservation proviennent des Sites d'Importance Communautaire en référence à la directive Habitat. Ils seront dénommés Zone Spéciale de Conservation quand ces sites seront passés d'un état d'inventaire (SIC) à un état réglementaire ;
- Les Zones de Protection Spéciale se réfèrent à la Directive Oiseaux et s'appuient sur les Zones Importante pour la Conservation des Oiseaux.



#### Genèse du réseau européen Natura 2000

Le site Natura 2000 le plus proche est le site « La Garonne » (FR7200700). Celui-ci constitue un axe principal de migration pour les populations piscicoles amphihalines<sup>1</sup>.

D'une superficie de 5 626 ha environ, le site « La Garonne » est entièrement composé d'eaux douces intérieures, correspondant au lit mineur. Il est réparti à la fois sur le département de la Gironde (71%) mais aussi sur celui du Lot-et-Garonne (29%).

Les éléments actuels permettent de révéler la présence de 10 espèces de faune et de flore, d'intérêt communautaire dont 2 prioritaires, l'Angélique à fruits variables, une ombellifère inféodée aux berges vaseuses des fleuves, et un poisson migrateur menacé, l'Esturgeon. Ces deux espèces revêtent un caractère patrimonial plus important. Ils ont permis de justifier la désignation du périmètre en site Natura 2000. Ils sont issus du Formulaire Standard de Données (FSD), le Document d'objectif (DOCOB) n'ayant pas encore débuté.

<sup>1</sup> Amphihaline : organisme aquatique développant des cycles de vie en eau douce et en eau salée.

## Espèces d'intérêt communautaire présentes sur le site Natura 2000

SIC FR7200700 La Garonne	
Espèces d'intérêt communautaire	Population relative
PLANTES	
1607 - Angélique des estuaires ou Angélique à fruits variables ( <i>Angelica heterocarpa</i> )	B
POISSONS	
1103 - Alose feinte ( <i>Alosa fallax</i> )	A
1134 - Bouvière ( <i>Rhodeus sericeus amarus</i> )	C
1101 - Esturgeon ( <i>Acipenser sturio</i> )	A
1102 - Grande Alose ( <i>Alosa alosa</i> )	A
1096 - Lamproie de Planer ( <i>Lampetra planeri</i> )	C
1099 - Lamproie de rivière ( <i>Lampetra fluviatilis</i> )	C
1095 - Lamproie marine ( <i>Petromyzon marinus</i> )	C
1106 - Saumon Atlantique ( <i>Salmo salar</i> )	C
1126 - Toxostome ( <i>Chondrostoma toxostoma</i> )	C
<i>Population relative : taille et densité de la population de l'espèce présente sur le site par rapport aux populations présentes sur le territoire national (en %). A=site remarquable pour cette espèce (15 à 100%); B=site très important pour cette espèce (2 à 15%); C=site important pour cette espèce (inférieur à 2%); D=espèce présente mais non significative.</i>	
<i>Espèces (en gras) : espèces en danger de disparition sur le territoire européen des Etats membres et pour la conservation desquels l'Union européenne porte une responsabilité particulière.</i>	

Le projet est localisé à ~150 m au Sud du périmètre Natura 2000. Même si le document d'objectif n'est pas validé et que le périmètre est susceptible d'évoluer, un espace fortement urbanisé sépare le site du projet du site Natura 2000.

Par ailleurs, il n'existe pas de connexion hydraulique directe entre le site projet et le site Natura 2000.

### A.1.3. Prise en compte des études écologiques pré-existantes sur le site

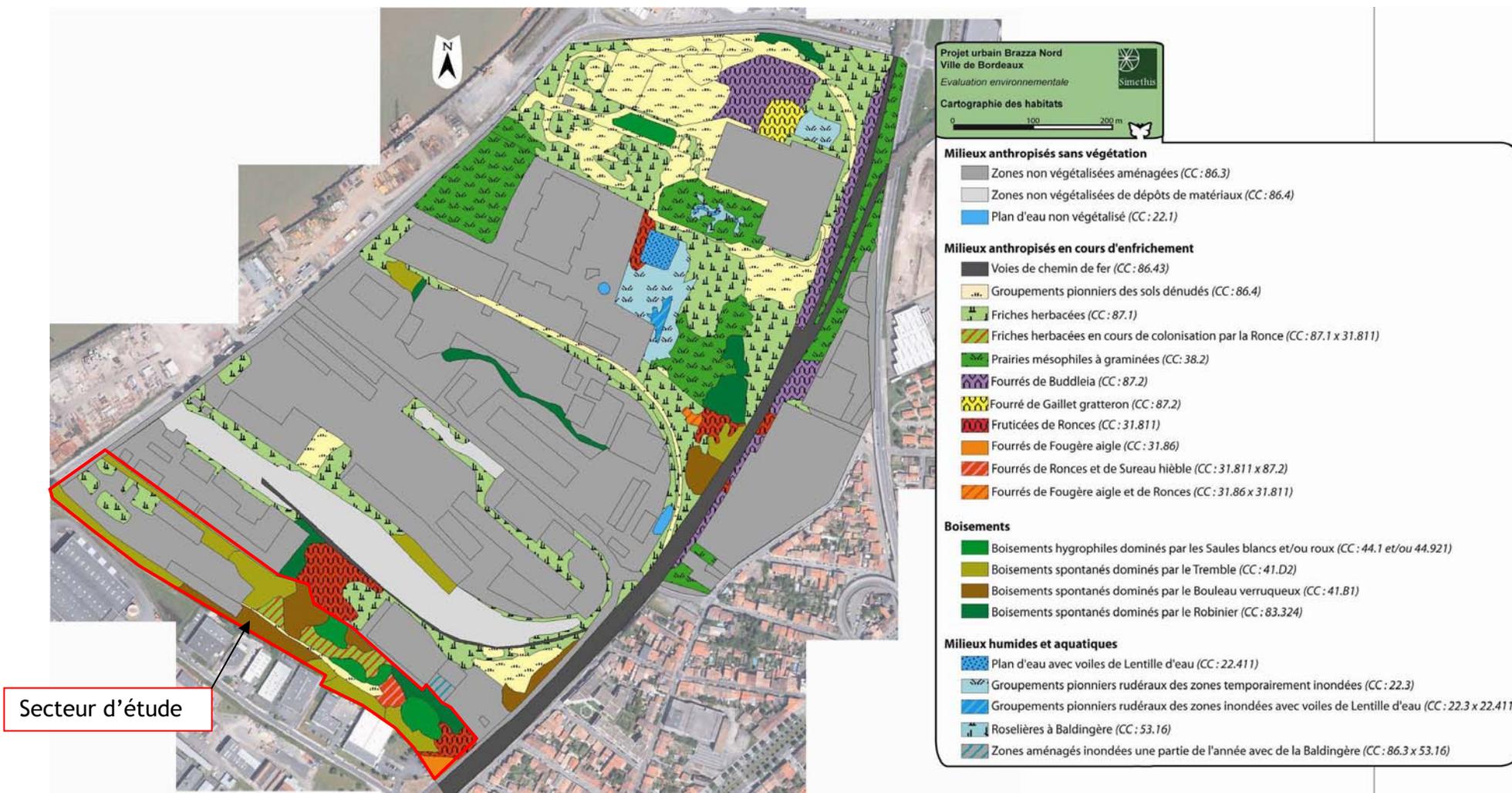
Une première étude écologique a menée sur le périmètre du quartier Brazza dans le cadre de l'évaluation environnementale du projet de requalification urbaine du secteur (INGEROP, SIMETHIS, 2013-2015).

D'un point de vue des milieux naturels, il a été mis en évidence des milieux essentiellement anthropisés et en cours d'enrichissement. Il a également été noté des reliquats de boisements spontanés de Tremble, de Bouleau verruqueux et de Robinier, de très faible superficie (Carte 7).

Suite à ces inventaires, deux formations avaient été identifiées comme zones humides, mais très dégradées (Carte 8) :

- Les boisements dominés par les Saules
- Les boisements dominés par le Bouleau verruqueux

Il est à noter que le secteur Brazza fait partie des périmètres investigués dans le cadre d'une étude zones humides commandée par Bordeaux Metropole (GEREA, SOLENVIE, 2012).



Carte 2 : Cartographie des habitats suite aux inventaires de 2013



Carte 3 : Cartographie des zones humides suite aux inventaires en 2013

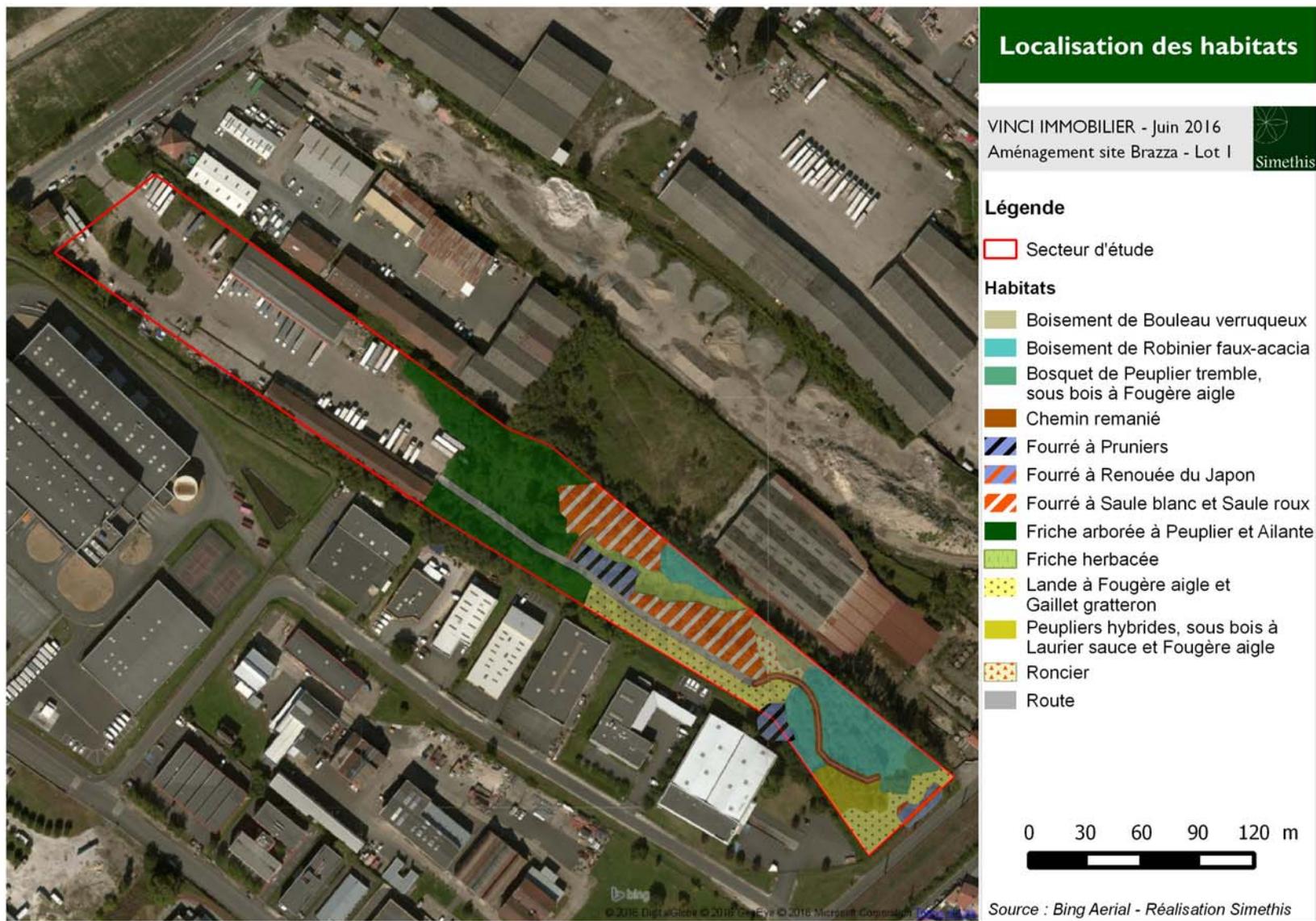
## A.2. Actualisation de l'expertise écologique du site

### A.2.1. Typologie et cartographie des habitats naturels et des zones humides selon le critère végétation suite aux inventaires réalisés en mai 2016

L'analyse de la végétation a ainsi permis de distinguer 12 formations végétales sur la zone d'implantation du projet (Carte 4).

Formations végétales observées sur le site

Groupement végétal	Code Corine Biotopes
Formations herbacées	
Friche herbacée en voie de colonisation par la Ronce	31.811 x 87.2
Fourrés, friches, landes	
Fourré à Renouée du Japon	37.7 x 87.2
Lande à Fougère aigle et Gaillet gratteron	31.86 x 87.2
Bosquet de Peuplier tremble, sous-bois à Fougère aigle	41.D x 31.86
Bosquet de Saule roux, sous-bois à Fougère aigle et Arbre à Papillon	31.8 x 31.86
Roncier /friche	31.811
Fourré à Pruniers	31.8
Fourré à Saule blanc et Saule roux	31.8 x 87.2
Boisements	
Peupliers hybrides, sous bois à Laurier sauce et Fougère aigle	31.8 x 87.2
Boisement de Robinier faux-acacia	83.324
Boisement de Bouleau verruqueux	41.B1
Friche arborée à Peuplier et Ailante	31.8 x 87.2

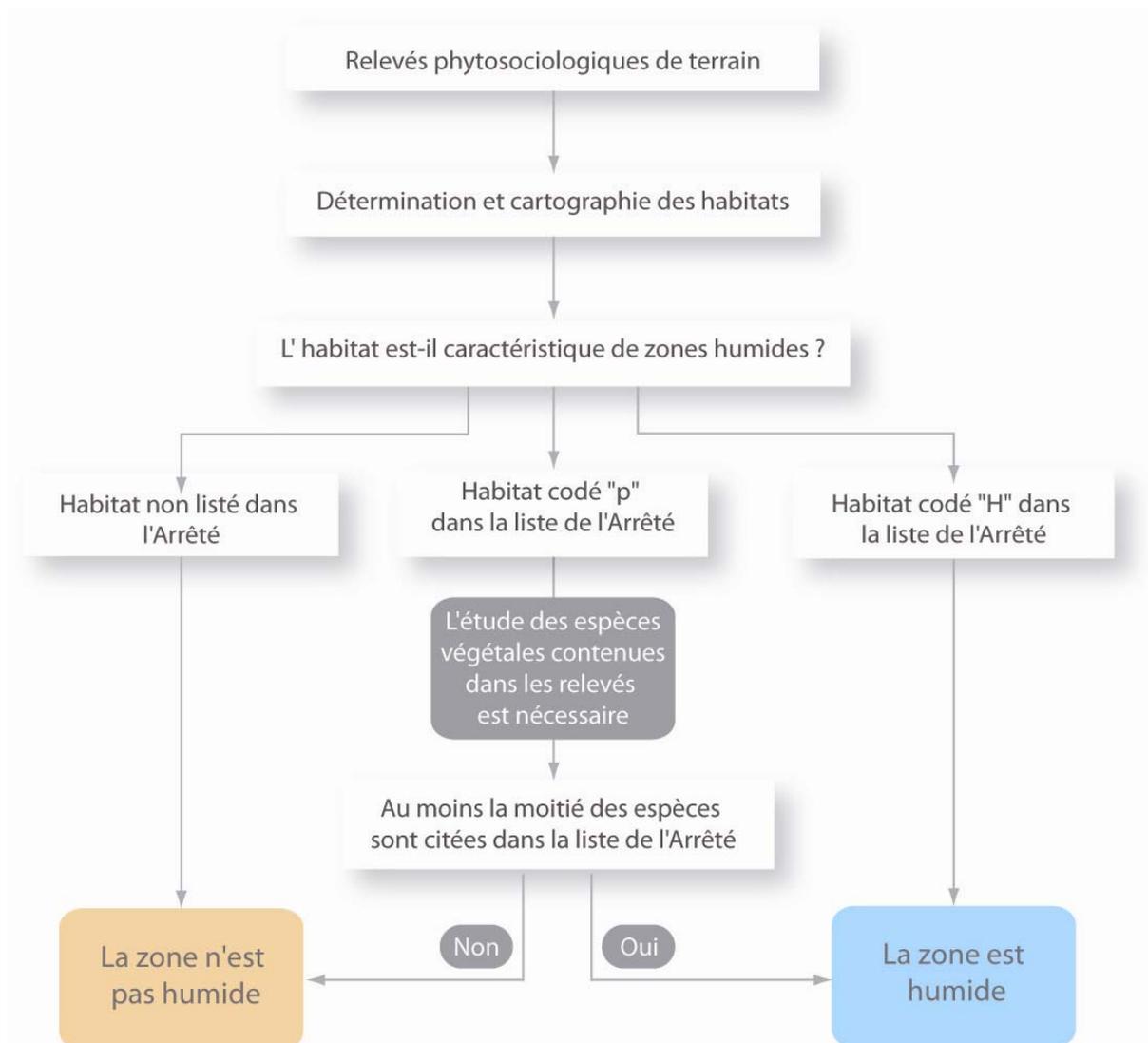


Carte 4 : Cartographie des formations végétales présentes sur le site

Dans le cadre de l'étude, les critères floristiques (espèces végétales et habitats naturels) ont été utilisés pour la détermination des zones humides.

Conformément à l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en octobre 2009, un espace peut être considéré comme humide dès que sa végétation comporte :

- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées sur la liste figurant à l'Arrêté. Dans cette liste, on distingue :
  - les habitats caractéristiques de zones humides, codés H,
  - les habitats non exclusivement rencontrés dans les zones humides, codés p, pour lesquels l'étude des espèces végétales contenues dans les relevés phytosociologiques est nécessaire pour conclure à la présence d'une zone humide.
- Soit, si le cas précédent se présente, par des espèces végétales indicatrices de zones humides, identifiées selon la liste d'espèces figurant à l'Arrêté.



Démarche méthodologique pour l'identification d'une zone humide sur la base du critère « Végétation » (Simethis)

La plupart des habitats recensés sont classés en habitat humide potentiel. Toutefois l'analyse des relevés floristiques présentée permet de conclure à l'absence d'habitat humide.

On constate une évolution par rapport aux conclusions suite aux inventaires de 2015. En effet, le développement rapide des espèces pionnières et l'enfrichement du site ont fait disparaître les zones humides relictuelles encore perceptibles en 2015.

Ainsi, aujourd'hui l'apport de remblais, le drainage de la zone et son enfrichement ne permettent plus de conclure à la présence de zones humides selon les critères de l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en octobre 2009

Liste des formations végétales observées sur le site d'étude

Groupement végétal	Code Corine Biotopes	Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009	Interprétation
<b>Formations herbacées</b>			
Friche herbacée en voie de colonisation par la Ronce	31.811 x 87.2	p	Non humide
<b>Fourrés, friches, landes</b>			
Fourré à Renouée du Japon	37.7 x 87.2	p	Non humide
Lande à Fougère aigle et Gaillet gratteron	31.86 x 87.2	p	Non humide
Bosquet de Peuplier tremble, sous-bois à Fougère aigle	41.D x 31.86	-	Non humide
Bosquet de Saule roux, sous-bois à Fougère aigle et Arbre à Papillon	31.8 x 31.86	p	Non humide
Roncier /friche	31.811	p	Non humide
Fourré à Pruniers	31.8	p	Non humide
Fourré à Saule blanc et Saule roux	31.8 x 87.2	p	Non humide
<b>Boisements</b>			
Peupliers hybrides, sous bois à Laurier sauce et Fougère aigle	31.8 x 87.2	p	Non humide
Boisement de Robinier faux-acacia	83.324	-	Non humide
Boisement de Bouleau verruqueux	41.B1	p	Non humide
Friche arborée à Peuplier et Ailante	31.8 x 87.2	p	Non humide

#### Friche herbacée en voie de colonisation par la Ronce

Cet habitat occupe probablement le secteur le plus récemment remanié et fauché. En effet, il constitue le premier stade de recolonisation végétale. La végétation arbustive ne s'y est pas encore installée. Cet habitat est toutefois à un stade intermédiaire puisqu'il est en cours d'enfrichement par la ronce. Certains secteurs sont d'ailleurs dominés par cette dernière jusqu'à former des populations quasi monospécifiques.

Il est dominé par la présence d'une graminée : le Fromental (*Arrhenatherum elatius*) et d'espèces caractéristiques des milieux en cours d'enfrichement : la ronce (*Rubus sp.*) et le Gaillet gratteron (*Galium aparine*) par exemple.

Sans perturbations, ces friches herbacées évoluent vers des friches plus denses ou vers des prairies mésophiles si elles sont régulièrement fauchées. Sans mesure de gestion, elles sont colonisées par la suite par des espèces arbustives comme les Saules dans les milieux frais et les Ronces ou Fougère aigle dans les milieux mésophiles. A terme, des ligneux post-pionniers comme le Tremble s'installeront.

Bien que la richesse spécifique de ces milieux soit assez importante, leur valeur patrimoniale est faible de par l'absence d'espèce patrimoniale et sa forte représentativité en milieu urbain.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat est considéré comme potentiellement humide, mais l'analyse de la végétation permet de conclure au caractère non humide de cet habitat.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme faible



*Friche herbacée*

#### Fourré à Renouée du Japon

Cet habitat est constitué d'une population quasi monospécifique de Renouée du Japon. Il s'agit d'une espèce exotique envahissante.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat est considéré comme potentiellement humide, mais l'analyse de la végétation permet de conclure au caractère non humide de cet habitat.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme très faible

#### Lande à Fougère aigle et Gaillet gratteron

La Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*) forme des fourrés très denses ne permettant pas la croissance d'autres espèces végétales herbacées.

Ainsi, seul le Gaillet gratteron *Galium aparine* accompagne la Fougère aigle. Il s'agit d'une espèce très commune qui est indicatrice en général de milieux rudéraux. Cette espèce forme de véritables fourrés aux pieds des fougères.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat est considéré comme potentiellement humide, mais l'analyse de la végétation permet de conclure au caractère non humide de cet habitat.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme faible



*Lande à Fougère aigle et Gaillet gratteron*

#### Bosquet de Peuplier tremble, sous-bois à Fougère aigle

Le Tremble est une espèce post-pionnière, c'est-à-dire qu'il se développe à la suite des premiers stades de colonisation. Ces boisements dérivent ainsi des fourrés de Ronces et des Saulaies non marécageuses. Les Trembles s'accommodent du type de tout type de sol mais en général préfèrent les sols plus ou moins hydromorphes<sup>3</sup>.

La faible superficie de cet habitat et la faible densité de la strate boisée ne permet pas de qualifier cet habitat en boisement.

Le sous bois est essentiellement constitué de Fougères aigles.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat n'est pas considéré comme humide.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme moyen

---

<sup>3</sup> Un sol est dit hydromorphe lorsqu'il montre des marques physiques d'une saturation régulière en eau.



*Bosquet de Peuplier tremble sur sous-bois à Fougère aigle*

#### Fourré à Saule blanc et Saule roux

Ces formations témoignent de la présence passée de zone humide. Toutefois, l'absence de jeunes sujet et d'autres espèces caractéristiques de zones humides en sous-bois montre que le secteur a perdu aujourd'hui son caractère humide.

Ainsi, le sous-bois est dominé par la Fougère aigle et l'Arbre à papillon, espèce exotique envahissante.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat est considéré comme potentiellement humide, mais l'analyse de la végétation permet de conclure au caractère non humide de cet habitat.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme moyen.



*Fourré de Saule blanc et Saule roux*

#### Roncier

Les groupements de Ronces sont présents sur des friches herbacées et témoignent de leur fermeture. Ils forment des fourrés arbustifs relativement denses limitant le développement d'autres espèces végétales (notamment de la strate herbacée). Ces fourrés constituent néanmoins une zone de refuge et de nourrissage pour de nombreuses espèces animales.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat est considéré comme potentiellement humide, mais l'analyse de la végétation permet de conclure au caractère non humide de cet habitat.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme faible.



*Roncier*

### Fourré à Pruniers

Cet habitat résulte probablement de la plantation ancienne de pruniers horticoles qui sont restés sur place et se sont multipliés par dispersion des noyaux.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat est considéré comme potentiellement humide, mais l'analyse de la végétation permet de conclure au caractère non humide de cet habitat.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme faible.



*Fourré à prunier*

### Boisement de Robinier faux-acacia

Le Robinier (*Robinia pseudoacacia*) est un arbre originaire d'Amérique du Nord qui a des tendances envahissantes en Europe. C'est une espèce pionnière qui colonise rapidement des terrains secs et aérés comme des milieux de remblais ou de friches, ce qui est le cas sur le site d'étude.

Les boisements de Robiniers se développent sur les friches herbacées mais aussi sur les groupements pionniers rudéraux. La croissance rapide de cette espèce limite le développement des autres essences d'arbres (Tremble et Bouleau).

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat n'est pas considéré comme humide.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme faible



*Boisement d'Acacia*

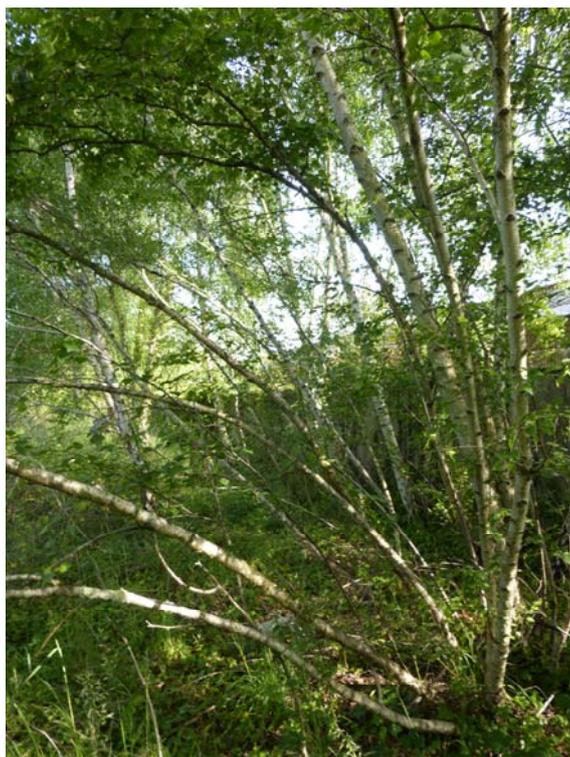
#### Boisement de Bouleau verruqueux

Comme pour le Tremble, le Bouleaux verruqueux est une espèce post-pionnière qui se développe en général sur des sols plus acides que le Tremble.

La canopée clairsemée qu'il forme favorise le maintien des espèces de friches herbacées. Moins représenté que le Tremble sur le site, ses boisements dérivent également des anciennes friches herbacées.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, cet habitat est considéré comme potentiellement humide, mais l'analyse de la végétation permet de conclure au caractère non humide de cet habitat.

L'enjeu de cet habitat est considéré comme moyen.



*Boisement de Bouleau verruqueux*

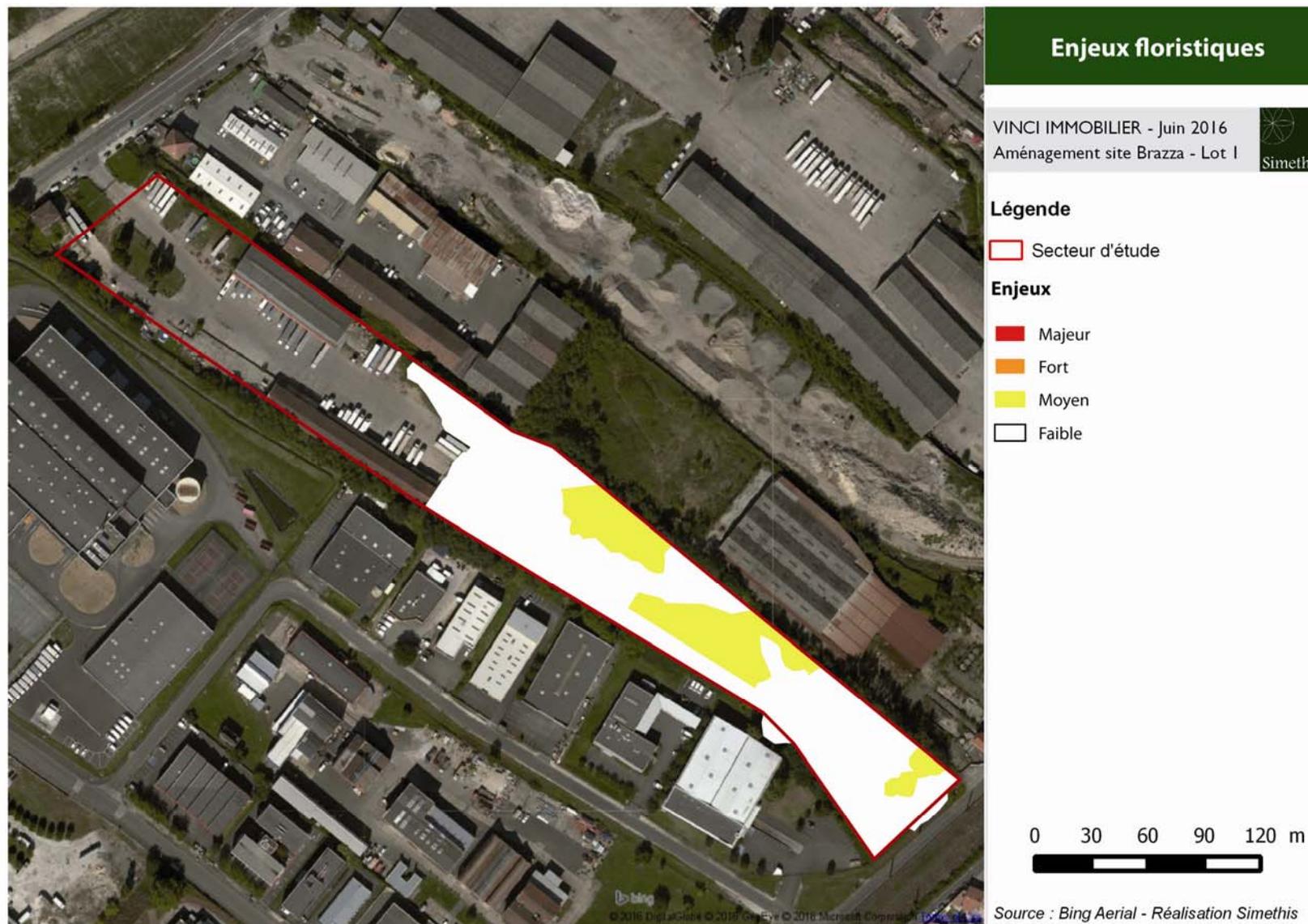
### ***A.3. Synthèse sur les habitats naturels et les zones humides selon le critère végétation***

Globalement, l'intérêt botanique du site projet est faible en raison de son caractère fortement remanié et dégradé. Quelques boisements relictuels de Saules, de Bouleau ou de Trembles possèdent toutefois un intérêt moyen. (Cf., carte suivante)

Les espèces dominantes sont communes et on note la présence de nombreuses espèces exotiques envahissantes (Arbre à papillon, Renouée, Herbe de la pampa).

Toutefois, même dégradé et pollué cet îlot de végétation peut servir de refuge pour la faune commune dans le contexte fortement urbanisé du secteur d'étude.

Selon l'Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009, aucun habitat n'est considéré comme zone humide.



Carte 5 : Cartographie des enjeux floristiques de la zone d'étude

#### **A.4. Délimitation des zones humides sur la base du critère pédologique**

Le Cabinet Becheler Conseils a réalisé une étude pédologique en Juin 2016. Cette étude conclue également sur la présence ou non de zone humide selon le critère pédologique (Arrêté du 24 juin 2008 modifié par l'Arrêté du 1er octobre 2009).

Ne sont exposées ici que les conclusions :

« La zone des marais de bordure de la Garonne de Bordeaux-Bastide était une réalité jusqu'au début de XX<sup>ème</sup>. Elle n'existe plus notamment sur le site projet de Vinci car ensevelie sous d'épais dépôts de déchets industriels à forte charge polluante ».

#### **A.5. Conclusion sur la présence de zones humides**

L'historique du site et la présence d'une végétation rélictuelle de zones humides (Saule roux et Saule blanc) indiquent que le site fut autrefois occupé par des zones humides.

Toutefois, les investigations actuelles sur les habitats, la flore et le sol montrent que ces zones humides ont aujourd'hui disparu en raison d'apports successifs de remblais, de déchets divers et de la pollution des sols.

#### **A.6. Inventaires faunistiques**

Les données suivantes se basent sur les inventaires réalisées entre 2013 et 2015 sur l'ensemble du site de Brazza ainsi que sur les observations effectuées en Mai 2016.

##### **A.6.1. Amphibiens**

Malgré les recherches orientées, aucun amphibien n'a été observé. En limite extérieur du site, la Rainette méridionale a colonisé un espace bétonné retenant les eaux de pluie et créant ainsi un vaste espace en eau.

L'alyte accoucheur a également été observé sur une parcelle proche site mais n'a pas été observé directement sur le site d'étude.

Cette espèce est considérée comme remarquable.

Elle est assez localisée en Aquitaine : peu commune en Gironde et dans les Landes, les effectifs semblent être assez importants dans les Pyrénées -atlantiques. Sur la commune de Bordeaux, l'espèce est bien représentée (Source : Faune Aquitaine, données 2004-2013).

L'Alyte accoucheur est une espèce relativement peu dépendante de l'eau. L'accouplement est terrestre. Le mâle transporte les œufs jusqu'à leur éclosion, et les humecte régulièrement dans les points d'eau à proximité de son terrier. Il s'agit d'une espèce fréquente en zone urbaine. Assez peu exigeante en terme de biotope, elle colonise tous types de milieux pourvu que l'ensoleillement soit suffisant et les abris, disponibles.

## Richesse spécifique et évaluation écologique des espèces d'amphibiens présentes sur l'aire d'étude

Nom commun	Nom latin	Valeur patrimoniale				Rareté au niveau local	
		DH	LRF	LR Aquitaine	PN	DZ	Rareté en Gironde
Alyte accoucheur	<i>Alytes obstetricans</i>	An.IV	LC	LC	Intégrale	Dans les Landes et au dessus- de 1500 m	Peu commun
Rainette méridionale	<i>Hyla meridionalis</i>	An.IV	LC	LC	Intégrale	-	Commun

Légende du tableau

En gras, les espèces remarquables

Valeur patrimoniale : DH : Directive Habitats (Annexe IV : espèces à protéger dans les Etats membres), PN : Protection nationale, LRF : Liste rouge France ;Critères Liste rouge : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En Danger ; NA : Non applicableRareté en Gironde : Commun ; Peu commun ; Assez rare ; Rare**A.6.2. Reptiles**

Une espèce de reptiles a été observée sur la zone d'étude. Ceci correspond à une faible richesse spécifique.

## Richesse spécifique et évaluation écologique des espèces de reptiles présentes sur l'aire d'étude

Nom commun	Nom latin	Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		
		DH	LRF	PN	DZ	LR Aquitaine	Rareté en Gironde
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>	An.IV	LC	Intégrale	-	LC	Très commun

Légende du tableau

En gras, les espèces remarquables

Valeur patrimoniale : DH : Directive Habitats (Annexe IV : espèces à protéger dans les Etats membres), PN : Protection nationale, LRF : Liste rouge France ;Critères Liste rouge : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En Danger ; NA : Non applicable

Le Lézard des murailles (*Podarcis muralis*) a été observé sur la zone d'étude. Cette espèce peut se rencontrer partout. C'est certainement le reptile le plus fréquent de la région Aquitaine (BERRONEAU et al., 2010).



Le Lézard des murailles a été observé sur la totalité des biotopes de la zone d'étude (Simethis, photo prise sur le site le 22 mai 2013)

L'intérêt herpétologique du site apparaît comme faible. L'enclavement du site dans un contexte industriel très dégradé, l'apport de remblais et de déchets fréquent, la présence de polluants divers semblent probablement responsable de l'absence d'amphibiens et de reptiles sur le site.

### A.6.3. Insectes

Les papillons de jour et les odonates ont été recherchés sur le site. Aucun odonate n'a pu être observé.

En revanche, quatorze espèces de papillons de jour ont été observées sur le secteur d'étude.

Richesse spécifique et évaluation écologique des espèces d'amphibiens présentes sur l'aire d'étude

Nom commun	Nom latin	Valeur patrimoniale					Rareté en Gironde	Biotopes utilisés
		LRF	LRE	DH II	DH IV	PN		
Argus vert	<i>Callophrys rubi</i>	LC	LC	-	-	-	Commun	Boisements pionniers, fourrés
Aurore	<i>Anthocharis cardamines</i>	LC	LC	-	-		Commun	Friches et fourrés
Azuré commun	<i>Polyommatus icarus</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Tous types
Azuré porte-queue	<i>Lampides boeticus</i>	LC	LC	-	-		Commun	Friches, prairies
Belle dame	<i>Vanessa cardui</i>	LC	LC	-	-		Commun	Friches, prairies
Citron	<i>Gonepteryx rhamni</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Tous types
Piéride de la rave	<i>Pieris rapae</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Friches et fourrés
Piéride du chou	<i>Pieris brassicae</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Friches et fourrés

Piéride du navet	<i>Pieris napi</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Friches et fourrés
Procris	<i>Coenonympha pamphilus</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Friches et prairies
Silène	<i>Brintesia circe</i>	LC	LC	-	-		Commun	Friches et fourrés
Souci	<i>Colias crocea</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Friches et fourrés
Tircis	<i>Pararge aegeria</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Tous types
Vulcain	<i>Vanessa atalanta</i>	LC	LC	-	-		Très commun	Friches et fourrés

**Légende du tableau**

En gras, les espèces remarquables

*Valeur patrimoniale* : DH : Directive Habitats (Annexe IV : espèces à protéger dans les Etats membres), PN : Protection nationale, LRF : Liste rouge France ;*Critères Liste rouge* : LC : Préoccupation mineure ; NT : Quasi menacé ; VU : Vulnérable ; EN : En Danger ; NA :

La plupart des espèces observées sont communes et généralistes, c'est-à-dire qu'elles sont peu exigeantes en termes de biotopes, et colonisent, avec des densités variables, l'intégralité de la zone d'étude.

Parmi les espèces les plus répandues sur la zone d'étude, peuvent être cités : l'Azuré commun, les Piérides, le Tircis, le Souci.

L'intérêt entomofaunistique du site apparaît comme faible. Les espèces observées sont très communes et ne présentent pas d'enjeu de conservation majeur sur le plan régional.

**A.6.4. Avifaune**

Aucune étude avifaunistique n'a été réalisée spécifiquement sur le secteur d'étude, mais l'étude effectuée à l'échelle du site de Brazza entre 2013 et 2015 apporte les informations suivantes :

Trente espèces ont été observées sur l'ensemble du site de Brazza au cours des prospections. On peut considérer cette richesse spécifique comme importante pour un contexte urbain et compte tenu des espèces représentées.

**Espèces d'oiseaux répertoriées sur la zone d'étude**

Liste d'espèces Avifaune		Valeur patrimoniale			Rareté au niveau local		Reprod.
Nom vernaculaire	Nom scientifique	Directive Oiseaux (Annexe)	Nationale (Article)	Liste rouge des oiseaux nicheurs de France métropolitaine	Dét. ZNIEFF	Rareté régionale	Périmètre projet
<b>Bergeronnette printanière</b>	<b><i>Motacilla flava</i></b>		<b>Article 3</b>	<b>LC</b>	<b>X</b>	<b>PC</b>	<b>NPr</b>
Bouscarle de cetti	<i>Cettia cetti</i>	-	Article 3	LC	-	C	NPr
Buse variable	<i>Buteo buteo</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NN
Canard colvert	<i>Anas platyrhynchos</i>	II et III	-	LC	-	TC	NN
Chardonneret élégant	<i>Carduelis carduelis</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Chevalier guignette	<i>Actitis hypoleucos</i>	-	Article 3	LC	X	C	NN

Chouette hulotte	<i>Strix aluco</i>	-	Article 3	LC	-	C	NP
Corneille noire	<i>Corvus corone</i>	II	-	LC	-	TC	NP
Epervier d'Europe	<i>Accipiter nisus</i>	-	Article 3 et 6	LC	-	C	NN
Etourneau sansonnet	<i>Sturnus vulgaris</i>	II	-	LC	-	TC	NP
Faucon crécerelle	<i>Falco tinnunculus</i>	-	Article 3	VU	-	TC	NN
Fauvette à tête noire	<i>Sylvia atricapilla</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Hypolaïs polyglotte	<i>Hippolaïs polyglotta</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Merle noir	<i>Turdus merula</i>	II	-	LC	-	TC	NPr
Mésange charbonnière	<i>Parus major</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Moineau domestique	<i>Passer domesticus</i>	-	Article 3	LC	-	C	NPr
Pigeon ramier	<i>Columba palumbus</i>	II et III	-	LC	-	TC	NPr
Pinson des arbres	<i>Fringilla coelebs</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Pipit farlouse	<i>Anthus pratensis</i>	-	Article 3	VU	-	C	NN
Poule d'eau	<i>Gallinula chloropus</i>	II	Article 3	LC	-	C	NPr
Pigeon biset (forme urbaine)	<i>Columbia livia</i>	-	-	LC	-	TC	NPr
Pouillot véloce	<i>Phylloscopus collybita</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Rossignol philomèle	<i>Luscinia megarhynchos</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Rougequeue noir	<i>Phoenicurus ochruros</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Tarier pâtre	<i>Saxicola torquata torquata</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Tourterelle des bois	<i>Streptopelia turtur</i>	II	-	LC	-	TC	NPr
Tourterelle turque	<i>Streptopelia decaocto</i>	II	-	LC	-	TC	NPr
<b>Traquet motteux</b>	<b><i>Oenanthe oenanthe</i></b>	-	<b>Article 3</b>	<b>NT</b>	-	<b>PC</b>	<b>NN</b>
Troglodyte mignon	<i>Troglodytes troglodytes</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr
Verdier d'Europe	<i>Carduelis chloris</i>	-	Article 3	LC	-	TC	NPr

Statut reproducteur (Reprod.) : NN : non nicheur, NP : nicheur possible, NPr : nicheur probable, NC : nicheur certain

Catégories Listes Rouges : CR : En danger critique ; EN : En danger ; VU : Vulnérable ; NT : Quasi menacée ; LC : Préoccupation mineure ; DD : Données insuffisantes ; NA : Non applicable (espèce non soumise à évaluation car (a) introduite dans la période récente ou (b) occasionnelle) ; NE : Non évaluée (espèce non encore confrontée aux critères de la Liste rouge)

### Evaluation du caractère reproducteur

L'évaluation de la rareté régionale et des statuts reproducteurs sont fondés sur la consultation de l'Atlas des Oiseaux Nicheurs d'Aquitaine (BOUTET et al, 1987 ; Faune Aquitaine, 2010).

Trois classes d'incertitude ont été retenues suite à la collecte des indices de nidification sur l'ensemble du site de Brazza (Source : BOUTET et al, 1987) :

- Nidification possible (NP) : oiseau vu en période de nidification ;
- Nidification probable (NPr) : l'un des quatre critères suivants suffit : oiseau chantant en période de nidification, couple tenant un territoire, manifestations de parades nuptiales, démonstrations et/ou défenses du nid ou des jeunes présumés ;

- Nidification certaine (NC) : l'un des quatre critères suivants suffit : nid vide, juvéniles non volants, transport de matériaux de construction du nid ou de fèces, nid garni d'œufs ou de jeunes.

Certaines espèces contactées sur les points d'écoute sont potentiellement reproductrices sur ou en limite du périmètre projet. On distingue ainsi :

- 19 espèces nicheuses probables sur l'ensemble du site de Brazza : Hypolaïs polyglotte, Merle noir, Moineau domestique, Pie bavarde, Pouillot véloce, Rougequeue noir, Verdier d'Europe, Etourneau sansonnet.
- 3 espèces nicheuses possibles : Bergeronnette grise, Canard colvert, Fauvette à tête noire, Pigeon biset (forme urbaine).
- 7 espèces non nicheuses.

### Fonctionnalité de l'ensemble du site de Brazza

Malgré l'état de dégradation des biotopes et son insertion dans un contexte partiellement aménagé, le site de Brazza présente une fonctionnalité pour certaines espèces d'oiseaux.

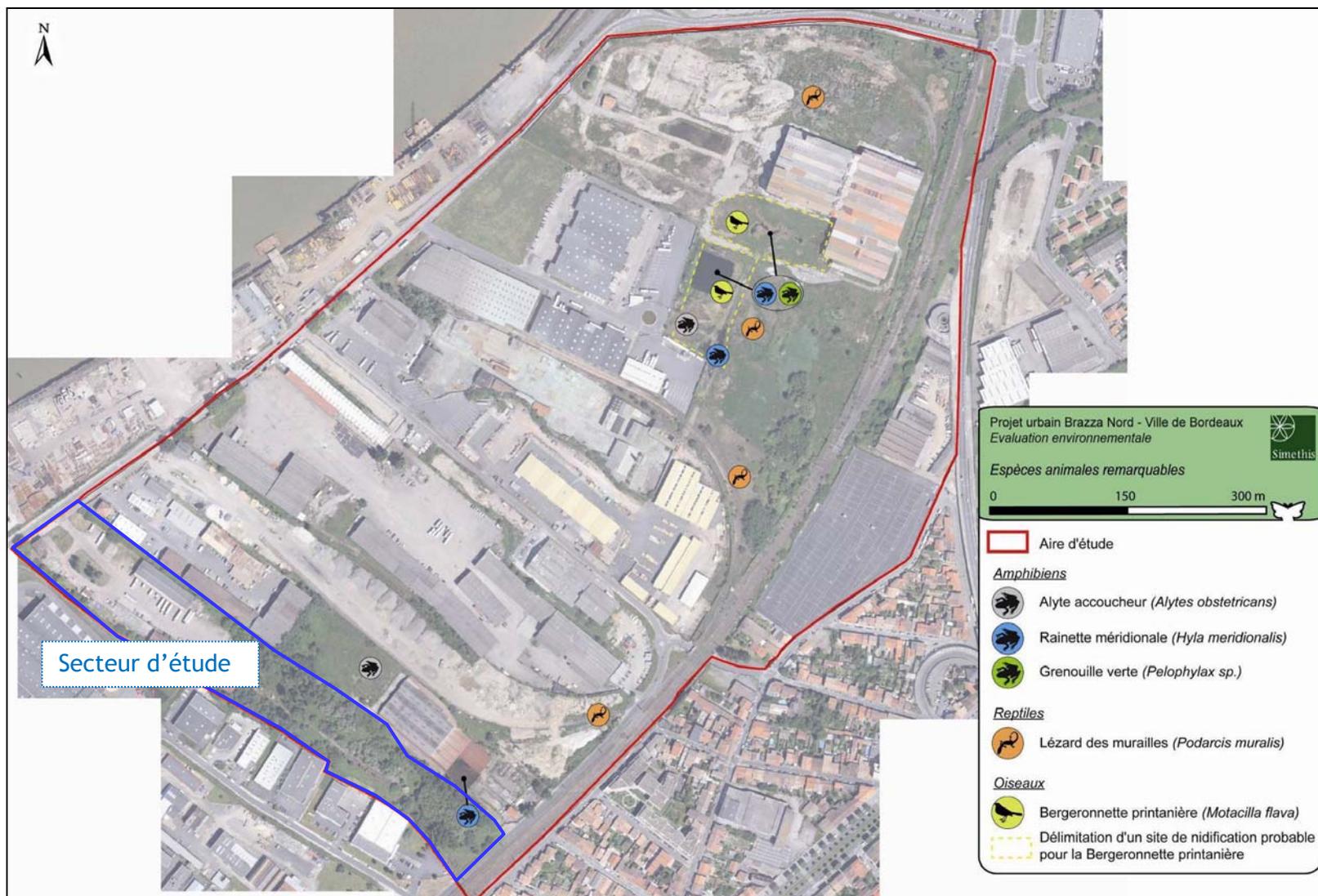
Ceci s'illustre par la présence d'espèces observées qui se structurent bien en cortèges inféodés à des biotopes particuliers :

<b>Cortège des zones humides</b>	6 espèces	Bergeronnette printanière, Bouscarle de cetti, Canard colvert, Chevalier guignette, Pipit farlouse, Poule d'eau
<b>Cortège des formations préforestières (fourrés)</b>	8 espèces	Chardonneret élégant, Fauvette à tête noire, Hypolaïs polyglotte, Merle noir, Rossignol philomèle, Troglodyte mignon, Verdier d'Europe
<b>Cortège des boisements</b>	10 espèces	Buse variable, Chouette hulotte, Corneille noire, Epervier d'Europe, Etourneau sansonnet, Faucon crécerelle, Mésange charbonnière, Pigeon ramier, Pinson des arbres, Tourterelle des bois
<b>Cortège des milieux bâtis</b>	5 espèces	Moineau domestique, Pigeon biset (forme urbaine), Tourterelle turque, Corneille noire, Rouge-queue noir

Le Traquet motteux et le Pipit farlouse utilisent la zone d'étude de manière transitoire, en période de migration. Elles n'y sont pas nicheuses.

Plusieurs espèces de rapaces (Epervier d'Europe, Faucon crécerelle, Buse variable, Chouette hulotte) ont été contactées sur la zone. Leur nidification sur site est peu probable. En revanche, elles utilisent très probablement les milieux ouverts (prairies, friches, etc) comme zones de chasse.

Sur l'ensemble du site de Brazza, l'intérêt avifaunistique peut-être qualifié d'assez fort. Les espèces observées sont des espèces spécialistes, c'est-à-dire qu'elles sont inféodées à des biotopes particuliers. Ces derniers, bien que dégradés, sont suffisamment diversifiés pour constituer un écosystème fonctionnel favorable aux oiseaux.



Carte 6 : Cartographie des espèces remarquables présentes sur l'ensemble du site de Brazza

## B. ANALYSE DES INCIDENCES SUR LA RESSOURCE EN EAU

### B.1. Incidences du projet en phase travaux

#### B.1.1. Incidences sur les milieux naturels

Diverses incidences peuvent impactées les habitats naturels actuellement présents. Peuvent ainsi être énumérées :

- Les incidences directes :  
Operations de coupe, de débroussaillage et d'imperméabilisation des sols.
- Les incidences indirectes :  
Tassement et remaniement du sol suite aux passages des engins, déversement accidentels d'hydrocarbures etc.

Ces phénomènes peuvent entraîner l'apparition d'espèces végétales envahissantes ou exogènes. En effet, ces espèces pionnières se développent préférentiellement sur des sols perturbés et mis à nus.

Nature de l'effet	Causes	Type d'effets		Réversibilité en phase d'exploitation	
		Temporaire	Permanent	Oui	Non
Pollution des sols	Déversements accidentels				
Dégradation locales et indirecte en cas de pollution accidentelle lors de la phase chantier	(fuites de cuves de stockage, ravitaillement des engins, etc.)	X		X	
Tassement / Remobilisation des sols	Passage réguliers des engins de chantier sur le site	X		X	
Apparition d'espèces végétales compétitives sur les milieux dégradés	Zones de stockage provisoire de matériel, de terres excavées	X			
Développement d'espèces exogènes voir envahissantes sur le site au détriment d'espèces autochtones					
Impact négligeable du tassement au vue de la texture sableuse					

Etant donné l'aménagement du site avec l'implantation de bâtiments et autres zones imperméabilisées qui modifieront durablement l'occupation du sol, ces incidences temporaires n'ont qu'une importance faible.

Ainsi, les incidences sur les milieux naturels seront traitées dans leur ensemble et plus en détail dans le chapitre lié aux incidences en phase d'exploitation.

#### B.1.2. Incidences sur la faune

Les enjeux faunistiques ont été estimés comme globalement faibles sur le secteur d'étude. Toutefois, cet îlot de végétation dans un secteur très urbanisé représente un lieu de refuge pour la faune commune.

Ainsi, les incidences temporaires identifiables sont les suivantes :

- Réduction de la surface du milieu naturel ;
- Perte de lieux de nidification et/ou d'alimentation pour les espèces inféodées aux habitats présents ;
- Dérangement de toutes les espèces susceptibles d'être présentes par le bruit, les vibrations et la présence humaine en phase chantier.

Etant donné le contexte très urbanisé et industriel qui induit un niveau sonore et une présence humaine déjà très élevés, ces incidences sont considérées comme faibles.

## **B.2. Incidences du projet en phase d'exploitation**

### **B.2.1. Incidences sur les habitats naturels**

Les impacts sur le milieu naturel en phase d'exploitation sont les conséquences des incidences citées précédemment pendant la phase travaux.

La réalisation du projet immobilier entrainera inévitablement la destruction des habitats naturels présents sur place. Pour rappel, les habitats qui seront détruits seront :

Groupement végétal	Code Corine Biotopes	Arrêté du 24 juin 2008 modifié en 2009	Interprétation	Enjeux
Formations herbacées				
Friche herbacée en voie de colonisation par la Ronce	31.811 x 87.2	p	Non humide	Faible
Fourrés, friches, landes				
Fourré à Renouée du Japon	37.7 x 87.2	p	Non humide	Très faible
Lande à Fougère aigle et Gaillet gratteron	31.86 x 87.2	p	Non humide	Faible
Bosquet de Peuplier tremble, sous-bois à Fougère aigle	41.D x 31.86	-	Non humide	Moyen
Bosquet de Saule roux, sous-bois à Fougère aigle et Arbre à Papillon	31.8 x 31.86	p	Non humide	Moyen
Roncier /friche	31.811	p	Non humide	Faible
Fourré à Pruniers	31.8	p	Non humide	Faible
Fourré à Saule blanc et Saule roux	31.8 x 87.2	p	Non humide	Moyen
Boisements				
Peupliers hybrides, sous bois à Laurier sauce et Fougère aigle	31.8 x 87.2	p	Non humide	Faible

Boisement de Robinier faux-acacia	83.324	-	Non humide	Faible
Boisement de Bouleau verruqueux	41.B1	p	Non humide	Moyen
Friche arborée à Peuplier et Ailante	31.8 x 87.2	p	Non humide	Faible

Ainsi, les incidences sur les milieux naturels correspondent à l'effet d'emprise des aménagements (bâtiments, voiries, traitements paysagers) sur la végétation existante. L'intégralité du secteur sera réaménagée et l'emprise des équipements projetés s'effectuera sur des formations végétales d'enjeu botanique faible localement moyen.

Compte tenu de la faible valeur patrimoniale des habitats naturels interceptés par l'emprise des aménagements, l'impact du projet sur les milieux naturels est considéré comme faible.

Par ailleurs aucune espèce floristique rare ou protégée n'a été recensée.

Il est possible que, compte tenu du faible intérêt botanique relevé lors du diagnostic, l'aménagement de la zone d'étude ait un effet neutre, voir positif, sous réserve de mesures paysagères adaptées : plantations à base d'essences arborées et arbustives locales, élimination des espèces végétales envahissantes, etc....

Ainsi, les incidences du projet sur les zones humides sont considérées comme nulles et les incidences sur les milieux naturels sont considérés comme faibles.

### **B.2.2. Incidences sur la faune**

Les incidences en phase exploitation concernent la perte d'un espace fonctionnel pour la faune.

Les enjeux faunistiques sur le site ont été estimés comme faibles. La perte d'habitat n'impactera donc qu'une faune commune.

Ainsi, de la même manière que pour les habitats naturels, il est possible que, compte tenu du faible intérêt faunistique relevé lors du diagnostic, l'aménagement de la zone d'étude ait un effet neutre, voir positif, sous réserve de mesures paysagères adaptées : plantations à base d'essences arborées et arbustives locales, élimination des espèces végétales envahissantes, etc....

Les incidences du projet sur la faune sont considérées comme faibles.

### **B.2.3. Incidences sur le site Natura 2000 « La Garonne »**

Le site choisi pour l'implantation du projet a peu d'influence sur le site Natura 2000 de la Garonne.

Le projet est localisé dans le lit majeur de la Garonne, à proximité immédiate du site Natura 2000 « La Garonne ». Pour autant, compte tenu d'un positionnement du projet en retrait des berges, l'incidence est jugée faible sur :

- les habitats naturels (boisements des bords de cours d'eau) ;
- les espèces animales (faune piscicole).

En effet, il n'existe aucune connexion hydraulique directe entre le site projet et le site Natura 2000, pouvant véhiculer une pollution accidentelle ou chronique.

Les incidences du projet sur le site Natura 2000 « La Garonne » sont donc estimées comme négligeables.



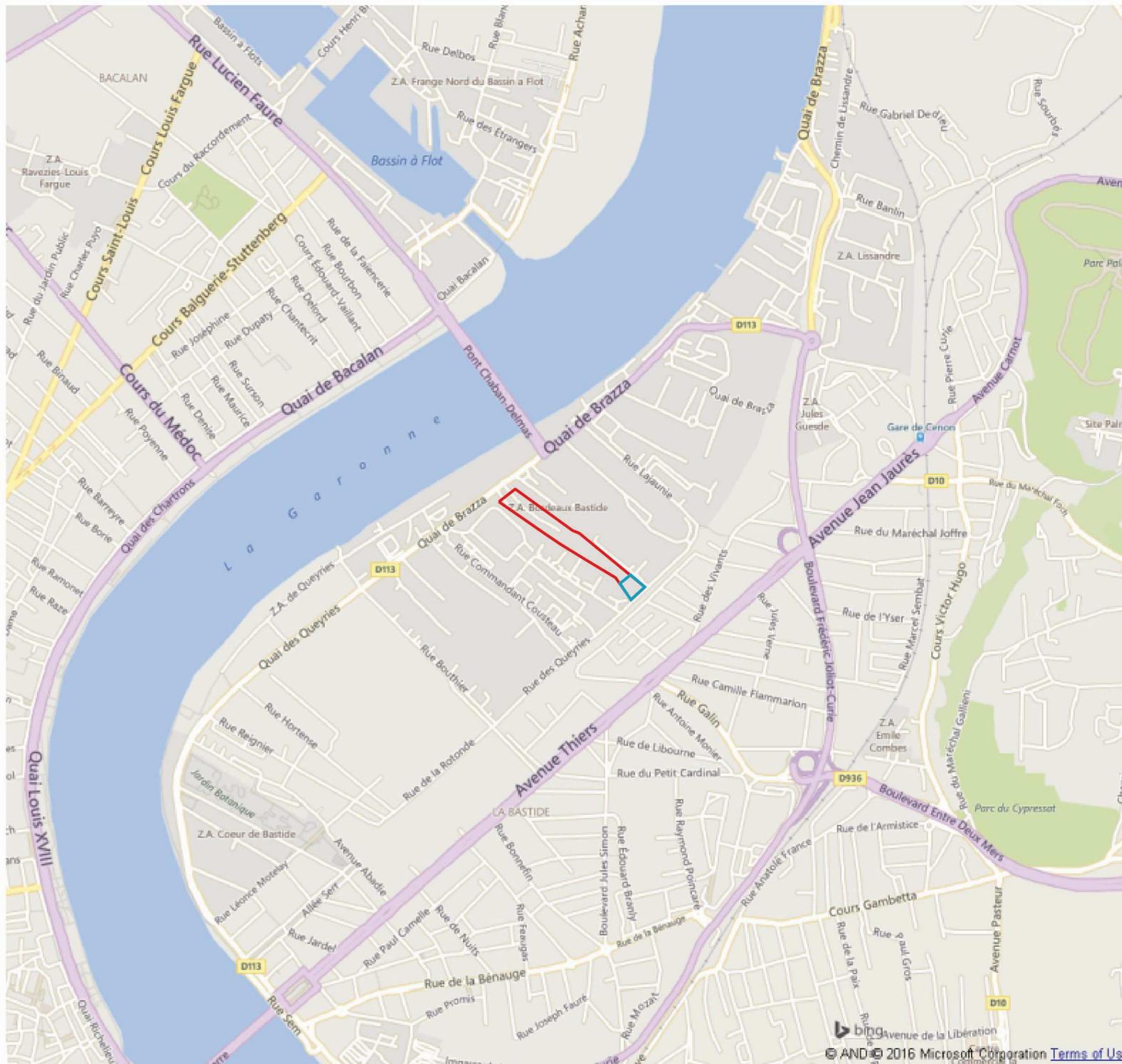
# Localisation des habitats

VINCI IMMOBILIER - Juin 2016  
Aménagement site Brazza - Lot I



## Légende

-  Quai de Brazza Lot 1
-  Secteur d'étude - Ilot E1



1/25 000

Source : Bing Aerial - Réalisation Simethis

# Localisation des habitats

VINCI IMMOBILIER - Juin 2016  
Aménagement site Brazza - Lot I



## Légende

 Secteur d'étude

## Habitats

-  Boisement de Bouleau verruqueux
-  Boisement de Robinier faux-acacia
-  Bosquet de Peuplier tremble, sous bois à Fougère aigle
-  Chemin remanié
-  Fourré à Pruniers
-  Fourré à Renouée du Japon
-  Fourré à Saule blanc et Saule roux
-  Friche arborée à Peuplier et Ailante
-  Friche herbacée
-  Lande à Fougère aigle et Gaillet gratteron
-  Peupliers hybrides, sous bois à Laurier sauce et Fougère aigle
-  Roncier
-  Route

Ilot E2

0 30 60 90 120 m



Source : Bing Aerial - Réalisation Simethis

